



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la commune de VENOUSE

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-456 du 27 septembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite d'exploitation et l'extension d'une carrière d'argiles sur la commune de Venouse, déposée par la SAS WIENERBERGER, sera ouverte du mardi 29 octobre 2019 (9h00) au mardi 3 décembre 2019 (12h00) inclus, soit une durée de 36 jours consécutifs à la mairie de Venouse.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Eugène TROMBONE, Ingénieur général des mines en retraite.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information sur l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 29 octobre 2019 au 3 décembre 2019, à la mairie de Venouse, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 29 octobre 2019 au 3 décembre 2019 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Venouse, Héry, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Montigny-la-Resle, Pontigny, Rouvray et Vergigny sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit au Préfet par voie électronique :
 - à l'adresse e-mail suivante : **pref-carriere-venouse@yonne.gouv.fr**
- soit par écrit :
 - sur le registre « papier » déposé à la mairie de Venouse,
ou
 - par courrier adressé à la mairie de Venouse (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,

à la mairie de Venouse les :

- mardi 29 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 7 novembre 2019 de 15 h 00 à 18 h 00,
- samedi 16 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 28 novembre 2019 de 15 h 00 à 18 h 00,
- mardi 3 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Venouse, d'Héry, de Ligny-le-Châtel, Montigny-la-Resle, Pontigny, Rouvray et Vergigny. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. François THIMONIER, représentant la SAS WIENERBERGER – 8 Rue du Canal – Achenheim 67087 STRASBOURG cedex 2 - Tél. 06.75.65.46.89.